



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

---



Nointel, le 11 avril 2019

Affaire suivie par Christophe VAN ROEKEGHEM

Mairie de NOINTEL

Hôtel de Ville

Rue de l'Orangerie

Tél : 01.34.70.01.41

Fax : 01.34.70.36.33

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2014 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, équilibre et antériorité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 11 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Préfecture et du Parlement chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

Les principales données financières issues du Projet de Loi de Finances pour 2019 sont les suivantes :

Contexte macro-économique :

- croissance France : 1,7 % (1,5 % en 2018)
- inflation : 1,4 % (1,9 % en 2018)

Budget de l'Etat :

- déficit public : 2,8 % du PIB (2,6 % en 2018)
- dette publique : 98,5 % du PIB (98,7 %)

L'incertitude du contexte économique international et européen pourrait avoir des conséquences négatives sur le développement économique de la France en 2019 (Brexit, mesures protectionnistes aux Etats-Unis...). Du côté des ménages et des entreprises, les mesures nationales pourront avoir un impact, difficile à anticiper selon l'INSEE. (CICE, mesures de soutien au pouvoir d'achat, prélèvement des impôts à la source, mouvement social des gilets jaunes...).

Le projet de loi de finances, voté pour 2019, poursuit la réforme des finances locales et des

relations entre l'Etat et les collectivités locales. Il poursuit d'une part la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par dégrèvement et d'autre part, le mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des 322 plus grandes collectivités afin d'économiser 13 milliards d'euros d'ici à 2022. Il est bon de souligner que les dépenses de ces communes ne doivent pas évoluer de plus de 1.2% par an. Pour Nointel, nos dépenses de fonctionnement depuis 2015 ont évoluées de +0.39%.

Après plusieurs années de baisse (représentant 40% de sa dotation) pour Nointel, la Dotation Globale de Fonctionnement devrait être stable pour 2019. En revanche, les dotations de péréquation évoluent, sans visibilité précise permettant d'anticiper leur impact sur les recettes de fonctionnement.

### **Dégrèvement de la taxe d'habitation**

Le dégrèvement de la taxe d'habitation s'applique depuis 2018 et se fera progressivement sur trois ans : 30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020 des foyers éligibles. Cette réforme devrait être neutre pour les collectivités, l'Etat se substituant au contribuable en payant la taxe d'habitation à sa place.

Par ailleurs, une loi de réforme fiscale est attendue en 2019. Dans une récente déclaration du ministre de l'Action et des Comptes publics la suppression de la taxe d'habitation pour tous les ménages d'ici 2022 a été annoncé.

### **Le budget 2019 se caractérise par :**

- Une légère hausse de 0.48% du budget de fonctionnement à hauteur de 806 860 €
- Un budget d'investissement à hauteur de 564 028,93 €

Cette hausse du budget de fonctionnement s'explique notamment par :

- Une hausse du budget alimentation de la cantine du fait de l'augmentation du nombre d'enfant.
- Une hausse du budget énergie lié à la hausse des prix
- L'entretien du matériel roulant
- Une subvention exceptionnelle d'équilibre pour le centre aéré de Mours où 30% des enfants du centre sont Nointellois.

## BUDGET PRINCIPAL

### ➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 806 860 € soit un budget en légère hausse de à 0,48% par rapport à celui de 2018 (803009,12 €) :

#### ▪ Recettes :

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 806 860 €.

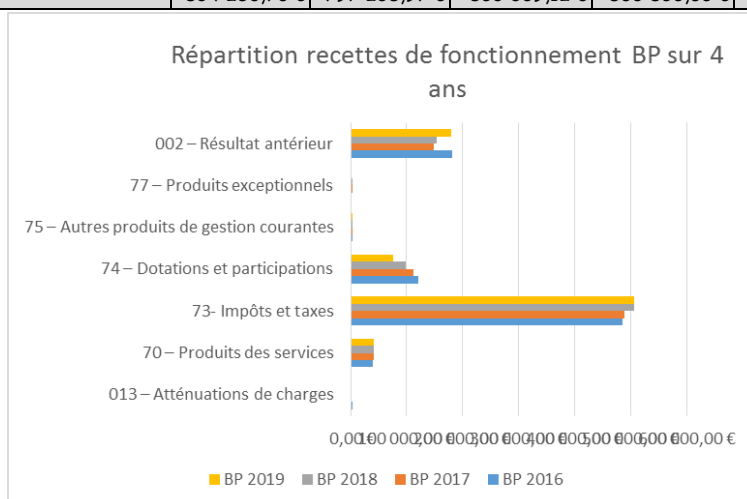
Elles se répartissent comme suit :

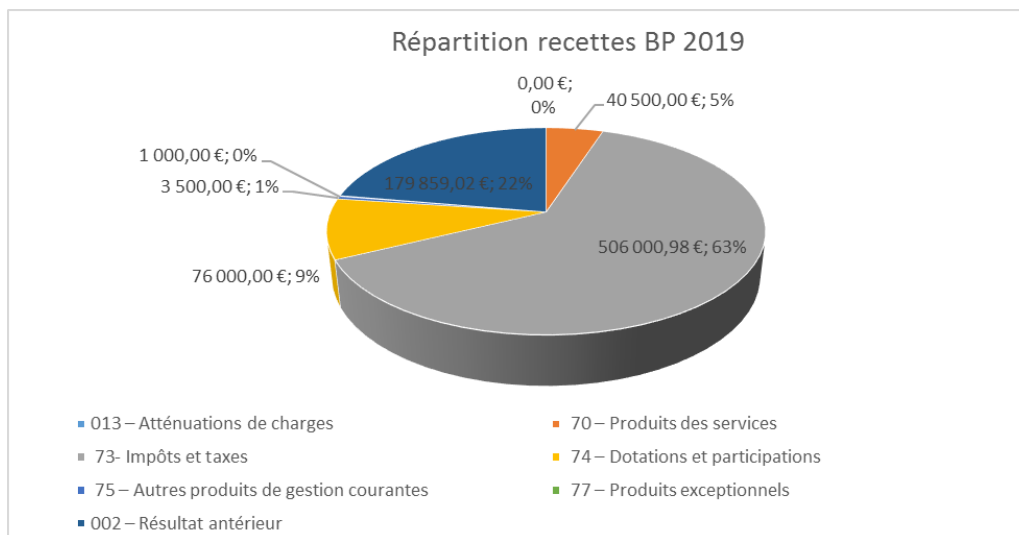
- Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent environ 63% des ressources de la Commune soit 506 000,98 €.
- Le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour un montant de 76 000 € (soit 9% des recettes de fonctionnement).
- Le produit de gestion courante s'élève à 3500 €
- Sont compris également dans les recettes de fonctionnement, les produits exceptionnels tels que les remboursements effectués par les assurance pour 1000 €.

Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2018 pour 179 859.02 €.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2016, 2017, 2018 et 2019

Chapitre	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Variation 2019/2018	Variation 2019/2016
013 - Atténuations de charges	3 238,24 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-3 238,24 €
70 - Produits des services	40 300,00 €	40 500,00 €	40 500,00 €	40 500,00 €	0,00 €	200,00 €
73- Impôts et taxes	485 120,00 €	488 251,86 €	505 663,00 €	506 000,98 €	337,98 €	20 880,98 €
74 - Dotations et participations	121 000,00 €	112 000,00 €	98 000,00 €	76 000,00 €	-22 000,00 €	-45 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courantes	3 600,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00 €	-100,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	1 000,00 €	-1 600,00 €	1 000,00 €
002 - Résultat antérieur	180 998,46 €	148 417,11 €	152 746,12 €	179 859,02 €	27 112,90 €	-1 139,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>834 256,70 €</b>	<b>797 268,97 €</b>	<b>803 009,12 €</b>	<b>806 860,00 €</b>	<b>3 850,88 €</b>	<b>-27 396,70 €</b>





**Chapitre 70** : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine, la garderie et les études. D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que les concessions dans le cimetière.

**Chapitre 73** : Il concerne de nombreuses recettes.

La première est le montant des impositions directes pour un montant de 440 000,98 €. Ce montant est une estimation et sera validé en fin d'année 2019. A préciser que les taux d'imposition de la commune ne feront pas l'objet de modification en 2019.

A cela s'ajoute la compensation pour attribution estimée à 20 000 euros, la taxe sur les pylônes électriques (45 000 euros) et les droits de place pour la brocante pour 1000 €

**Chapitre 74** : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement 2019 est une estimation car nous n'avons pas de calcul exact à ce jour. Nous avons donc une vision prudente et donc pessimiste sur le sujet en prévoyant une baisse de cette subvention pour la ramener à 65 000 € au lieu de 76 000 € en 2018.

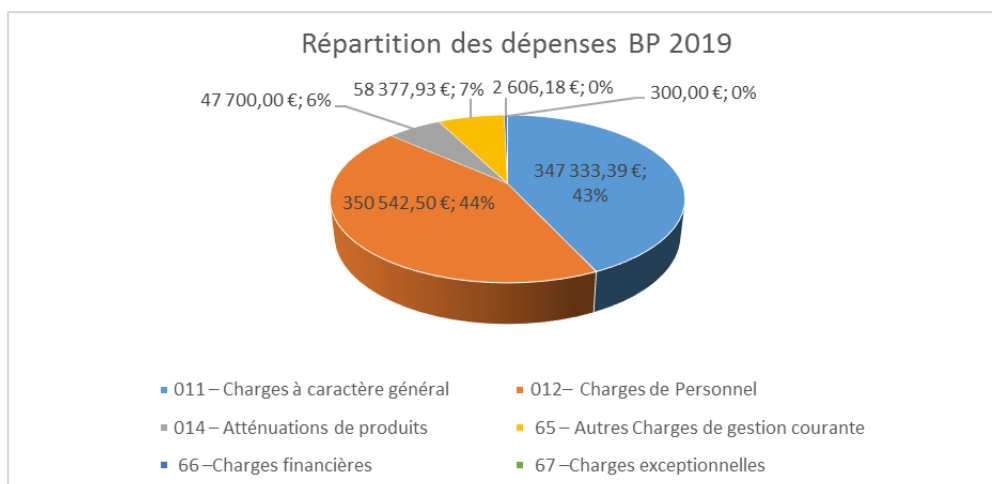
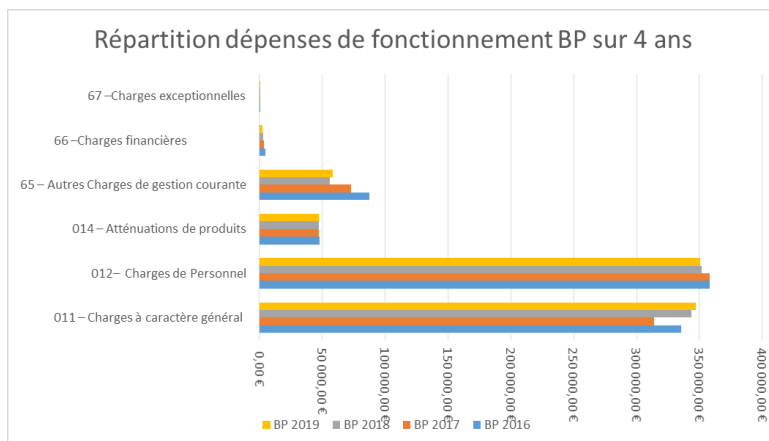
**Chapitre 75** : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations de la salle des fêtes et la fête communale.

**Chapitre 77** : Il comprend les remboursements des sinistres par les assurances et autres remboursements.

- **Dépenses** : Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 806 860 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Variation 2019/2018	Variation 2019/2016
011 - Charges à caractère général	335 650,36 €	313 770,00 €	343 634,28 €	347 333,39 €	3 699,11 €	11 683,03 €
012- Charges de Personnel	358 138,24 €	358 459,00 €	351 588,27 €	350 542,50 €	-1 045,77 €	-7 595,74 €
014 - Atténuations de produits	47 867,00 €	47 700,00 €	47 700,00 €	47 700,00 €	0,00 €	-167,00 €
65 - Autres Charges de gestion courante	87 541,10 €	72 976,20 €	56 437,49 €	58 377,93 €	1 940,44 €	-29 163,17 €
66 -Charges financières	4 760,00 €	4 063,77 €	3 349,08 €	2 606,18 €	-742,90 €	-2 153,82 €
67 -Charges exceptionnelles	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>834 256,70 €</b>	<b>797 268,97 €</b>	<b>803 009,12 €</b>	<b>806 860,00 €</b>	<b>3 850,88 €</b>	<b>-27 396,70 €</b>



**Chapitre 011 : Dépenses à caractère général :** ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, carburant, fournitures administratives, les repas scolaires, travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance.... En 2019, il est prévu une légère hausse du fait des hausses de tarif de l'énergie, de l'augmentation du nombre d'enfant à la cantine et à l'entretien du matériel.

**Chapitre 012 :** Ce chapitre englobe toutes les dépenses de personnel employé par la commune. Le poste est stable par rapport à l'année 2018.

Il regroupe également toutes les cotisations aux différents organismes (URSSAF, ASSEDIC, Caisses de retraite...) ainsi que les divers produits achetés à la pharmacie ou la visite médicale des agents.

**Chapitre 014 :** Atténuations de produits : il regroupe le FNGIR (Fonds nationaux de garantie individuelle des ressources), le FPIC (Fonds national de péréquation des

ressources Intercommunales et Communales). A ce jour, il n'est pas prévu d'augmentations sur ce poste.

### Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit :

- La cotisation au SDIS (service incendie) pour un montant de 14 317,76 € ;
- Le versement des indemnités des élus et les frais de formations ;
- Les subventions accordées aux organismes privés (associations diverses) dont une subvention exceptionnelle d'équilibre accordée au centre aéré de Mours où 30% des enfants sont des enfants de Nointel;
- La subvention au CCAS qui s'élève à 2 895,17€.
- La subvention à l'Assainissement : Néant cette année.

Chapitre 66 : Charges financières : ce chapitre comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette.

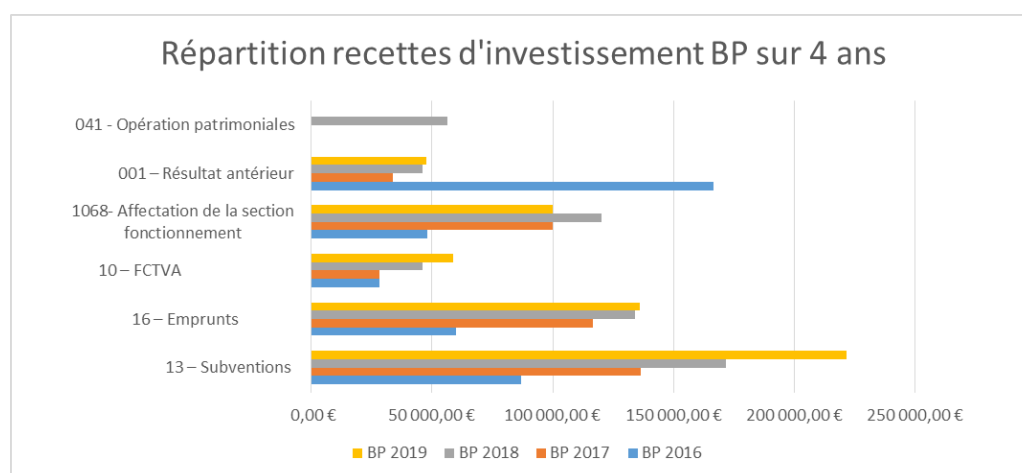
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : ce chapitre regroupe les bourses communales, ...

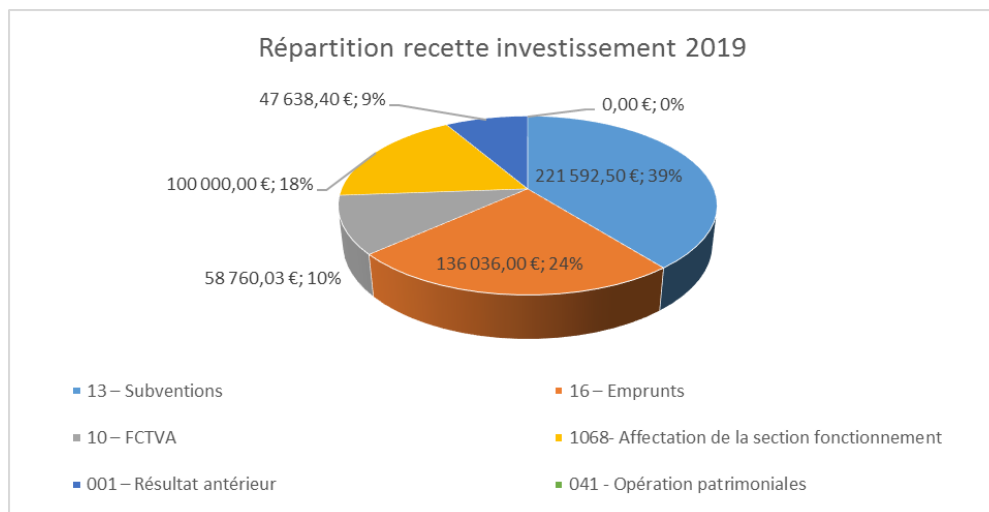
### ➤ Section d'Investissement :

#### ▪ Recettes :

### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2016, 2017, 2018 et 2019

Chapitre	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Variation 2019/2018	Variation 2019/2016
13 - Subventions	86 989,18 €	136 175,37 €	171 497,75 €	221 592,50 €	50 094,75 €	134 603,32 €
16 - Emprunts	60 000,00 €	116 454,19 €	133 837,53 €	136 036,00 €	2 198,47 €	76 036,00 €
10 - FCTVA	28 142,10 €	28 128,84 €	46 239,82 €	58 760,03 €	12 520,21 €	30 617,93 €
1068- Affectation de la section fonctionnement	47 951,12 €	100 000,00 €	120 000,00 €	100 000,00 €	-20 000,00 €	52 048,88 €
001 - Résultat antérieur	166 623,92 €	33 923,37 €	46 124,87 €	47 638,40 €	1 513,53 €	-118 985,52 €
041 - Opération patrimoniales	0,00 €	0,00 €	56 275,55 €	0,00 €	-56 275,55 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>389 706,32 €</b>	<b>414 681,77 €</b>	<b>573 975,52 €</b>	<b>564 026,93 €</b>	<b>-9 948,59 €</b>	<b>174 320,61 €</b>





Les recettes sont constituées globalement par :

- Un reste à réaliser de 126 698,07 €
- Une proposition de BP de 389 690,46 €
- Un report d'excédent de 47 638,40 €

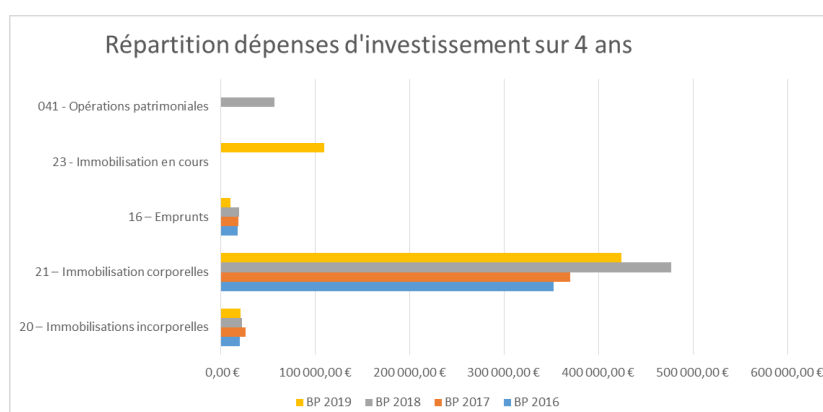
En détail :

- Un emprunt d'équilibre de 136 036 €
- Le remboursement de la FCTVA de 25 943,11 €
- Les subventions inscrites au BP 2019 et celles reportées des années antérieures : 127 711,35 €
- L'affectation de la section de fonctionnement de 100 000 €

▪ **Dépenses :**

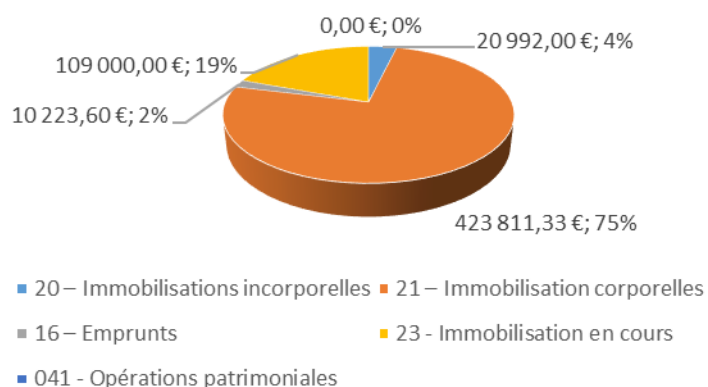
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2016, 2017, 2018 et 2019**

Chapitre	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Variation 2019/2018	Variation 2019/2016
20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	26 000,00 €	21 880,00 €	20 992,00 €	-888,00 €	992,00 €
21 - Immobilisation corporelles	351 906,32 €	370 222,68 €	476 646,19 €	423 811,33 €	-52 834,86 €	71 905,01 €
16 - Emprunts	17 800,00 €	18 459,09 €	19 173,78 €	10 223,60 €	-8 950,18 €	-7 576,40 €
23 - Immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 000,00 €	109 000,00 €	109 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	56 275,55 €	0,00 €	-56 275,55 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>389 706,32 €</b>	<b>414 681,77 €</b>	<b>573 975,52 €</b>	<b>564 026,93 €</b>	<b>-9 948,59 €</b>	<b>174 320,61 €</b>





## Répartition dépenses investissement 2019



Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

### Ecole :

- Réfection de l'assainissement de la cantine
- Démolition et démontage des cheminées du toit de l'école primaire
- Réfection de la toiture zinc de l'école
- Etude pour une nouvelle cantine
- PC

### Voirie :

- Sécurisation, mise aux normes de l'allée piétonne qui va à la gare
- Continuité rue Alain Bernier jusqu'au cimetière
- Bornes enterrées (papiers et verres)
- Enfouissement des réseaux rue des Bohémies

### Matériel :

- Souffleur
- Lame de chasse neige

### Vidéo protection :

- Vidéo protection

### Terrain :

- Achat terrain

---

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

---

Le budget d'assainissement 2019 est marqué par :

- Pas d'investissements prévus sur 2019
- Autofinancement du budget d'exploitation grâce au report d'excédent des années passées. Le budget communal n'est donc pas impacté cette année.

Rappels :

- Un jeu d'écriture de 40 543.12 vient perturber la lisibilité du budget d'investissement et d'exploitation.
- Le dernier emprunt a été remboursé en 2017

Sur le budget d'exploitation, les recettes prévues sont d'un montant de 43 678,92 euros (ne prenant pas en compte le jeu d'écriture de 40 543.12 €) et se répartissent en :

- 33 678,92 € d'excédent reporté
- 10 000 € de redevance

Au niveau des dépenses prévues, celles-ci se répartissent de la manière suivante :

- 43 678,92 € pour les réseaux (montant prudentiel en prévision d'intervention obligatoire suite incident)